

PAR COURRIEL

Québec, le 7 avril 2016

Monsieur Louis Bergeron  
Vice-président Québec et Nouveau-Brunswick  
Oléoduc Énergie Est – TransCanada  
1000, rue Sherbrooke Ouest, 18<sup>e</sup> étage  
Bureau 1800  
Montréal (Québec) H3A 0A6

**Objet :** Projet Oléoduc Énergie Est – Questions de la commission du BAPE  
du 7 avril 2016  
**(DQ5 questions n<sup>os</sup> C1 à 10)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 13 avril 2016** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

p. j. (1)

## Annexe de questions de la commission - 7 avril 2016

### **Question C1**

Dans les scénarios de déversement élaborés pour la rivière Etchemin et pour la rivière Outaouais, TransCanada a évalué le délai entre le début d'un déversement potentiel et le moment où le pétrole déversé atteindrait les prises d'eau potable situées en aval du lieu du déversement.

Est-ce que TransCanada a effectué cette évaluation pour toutes les rivières du Québec où une prise d'eau potable municipale est présente en aval du point de franchissement de la rivière par l'oléoduc, et particulièrement pour les rivières qui ne seraient pas traversées par la technique du FDH (forage directionnel horizontal)?

Est-ce que TransCanada a identifié toutes les prises d'eau potable municipales installées dans les rivières ou dans le fleuve qui pourraient être atteintes par un déversement à l'intérieur d'un délai de 10 heures? De 24 heures?

Est-ce que TransCanada a identifié des mesures additionnelles en matière d'intégrité du pipeline ou en matière de détection des fuites pour les sections du pipeline franchissant des rivières sans FDH et situées à une courte distance en amont d'une ou de plusieurs prises d'eau municipales?

Si ces évaluations ont été réalisées, veuillez fournir cette information. Si ces évaluations n'ont pas encore été effectuées, veuillez indiquer à quel moment elles le seront.

### **Question C2**

Dans l'étude intitulée *Préoccupations visant la pérennité des ressources en eau superficielle de la Communauté métropolitaine de Québec en lien avec un déversement accidentel de pétrole sur le parcours de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada*, l'auteur affirme, au sujet des produits diluants requis pour abaisser la viscosité originale du pétrole des sables bitumineux, qu'il « [...] s'agit d'un mélange inconnu de distillats de gaz naturel mélangé à divers produits très fluides et très volatils (détonants) dont le *flash point* (mise en phase gazeuse) est très bas, soit autour de -20 -30 °C. Le potentiel explosif peut persister de nombreuses heures tant que la fraction volatile du produit n'a pas fini de s'évaporer » (EAU28, p. 38).

Veuillez commenter cette affirmation.

### **Question C3**

En audience publique, TransCanada a indiqué que tous les déversements survenus sur des sites de station de pompage de TransCanada au cours des dernières années avaient été contenus à l'intérieur des zones de confinement des stations et récupérés. Pourtant, l'étude *Enjeux de sécurité publique du projet Énergie Est dans la CMQ* mentionne que les données du PHMSA (programme américain) font état d'un déversement de 400 barils de brut survenu en 2011 à une station de pompage ou de comptage terrestre de TransCanada, au Dakota du Nord, qui s'est propagé à l'extérieur de la propriété de TransCanada et a contaminé un marais (SECU51, p. 7).

Veuillez indiquer si cette information est exacte.

Au cours des dix dernières années, est-ce que d'autres déversements survenus à une station de pompage ou de comptage terrestre de TransCanada se sont propagés à l'extérieur de la propriété de TransCanada, au Canada ou aux États-Unis?

## Annexe de questions de la commission - 7 avril 2016

### **Question C4**

Dans le cadre de la première partie de l'audience publique du BAPE, le représentant de la firme TRIOX a indiqué qu'un éventuel déversement de pétrole dans la rivière Etchemin atteindrait le fleuve Saint-Laurent, mais affecterait uniquement la rive sud du fleuve (NAT10). Dans l'étude *Projet Énergie-Est : vulnérabilité et exposition de l'estuaire fluvial du St-Laurent dans la région de la CMQ*, l'auteur a modélisé le panache qui résulterait d'un éventuel déversement dans la rivière Chaudière, située à quelques kilomètres à l'ouest de la rivière Etchemin, et a conclu que le panache s'étendrait le long des rives sud et nord du fleuve, y compris sur la rive nord de l'île d'Orléans (EAU30, p. 9).

Veillez commenter les résultats de cette modélisation.

### **Question C5**

Dans l'étude *Projet Énergie-Est : vulnérabilité et exposition de l'estuaire fluvial du St-Laurent dans la région de la CMQ*, l'auteur indique, au sujet d'un éventuel déversement de pétrole qui atteindrait le fleuve dans la région de Québec, « [qu']on peut déjà affirmer que la combinaison d'un débit d'étiage du fleuve et de fortes marées (vives-eaux) va provoquer de forts courants ascendants au jusant et une plus grande extension du panache vers l'amont, ce qui pourrait amplifier le processus de dispersion latérale dans le fleuve et exposer toutes les vulnérabilités présentes quelle que soit la rive considérée » (EAU30, p. 13).

Est-ce que cette analyse est compatible avec la modélisation de TransCanada pour le scénario de déversement le plus défavorable de la rivière Etchemin, qui indique que sur les 348 km de rives du fleuve Saint-Laurent qui seraient potentiellement affectées, seuls 4 km seraient en amont de l'embouchure de la rivière Etchemin ?

### **Question C6**

Dans *Évaluation du projet Énergie Est de TransCanada sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Québec en regard des milieux humides*, l'auteur indique que la mesure la plus efficace pour réduire l'érosion dans les milieux humides où serait installé l'oléoduc est de « [...] réduire la période de temps entre la période des travaux de mise en place de l'emprise et celle de restauration. L'installation des conduites devrait être suivie du remblai de la tranchée dans la même journée, ce qui implique de travailler sur de courtes sections à la fois » (NAT17, p. 20).

Veillez indiquer quelle est la façon de procéder habituelle de TransCanada, particulièrement dans les milieux humides et agricoles. Veillez préciser les délais entre les différentes étapes et la durée totale des travaux pour une section de conduite.

## Annexe de questions de la commission - 7 avril 2016

### **Question C7**

Un porte-parole de TransCanada a indiqué tout récemment que les interventions étrangères (par exemple, un entrepreneur qui excave sans avoir vérifié l'emplacement exact d'un oléoduc) constituaient la principale menace à l'intégrité des pipelines\*. Toutefois, dans le document *Un engagement envers la sécurité – Un engagement envers les Canadiens et les Canadiennes : rapport 2015 sur la performance de l'industrie pipelinère*, l'Association canadienne de pipelines d'énergie indique que 5,8 % seulement des incidents de pipeline sont causés par des activités externes, alors que 30,9 % sont causés par la dégradation du métal externe, et 28,1% par des problèmes en lien avec les matériaux, la fabrication ou la construction (SECU31, p. 16).

Veillez expliquer comment réconcilier ces affirmations et données apparemment contradictoires.

\*Jonathan Abecassis, cité par : Cliche, Jean-François, 2016, « TransCanada se dit ouverte », *Le Soleil*, 4 avril, p. 3.

### **Question C8**

Dans *Évaluation des risques spécifiques au site de la rivière des Outaouais*, Stantec indique que « [...] bien que les composés de BTEX soient relativement solubles, ils ont de courtes demi-vies dans l'eau, variant entre 3 et 6 heures. Par conséquent, bien que la qualité de l'eau puisse être affectée en cas de déversement, les effets seraient passagers » (EAU15, p. 5.13).

Comment expliquer, alors, qu'à la suite du déversement à Lac-Mégantic, les prises d'eau de la ville de Lévis sur la rivière Chaudière, à une bonne distance du déversement, aient été inutilisables pendant 74 jours (M. Benoît Chevalier, DT6, p. 127)?

### **Question C9**

Selon un ingénieur s'exprimant sous un nom fictif, « [...] pour construire des oléoducs, on utilise une technique où “les tuyaux sont très *cheaps* comparativement aux tuyaux des gazoducs, explique Alain. On appelle ça de la plaque roulée : tu prends une plaque de métal, tu la roules [de manière à lui donner une forme de cylindre] et tu la soudes au milieu. [...] Donc ça te fait une soudure tout le long du tuyau”, ce qui représente un point faible. [...] En outre, ajoute Alain, si la soudure n'est pas idéale pour construire des tuyaux, elle reste excellente pour les assembler bout à bout. C'est ce qui est fait pour les gazoducs, mais les oléoducs, eux, sont raboutés avec des joints boulonnés, moins sécuritaires. »\*

Veillez décrire et documenter le mode de fabrication en usine des tuyaux du pipeline projeté et préciser, dans le cas de soudures longitudinales pour fabriquer les tuyaux, si de telles soudures constituent ou non un point faible qui pourrait être à l'origine de ruptures, de fissures ou d'une corrosion accrue susceptibles d'entraîner des fuites.

## Annexe de questions de la commission - 7 avril 2016

### **Suite Question C9**

Dans plusieurs des documents que vous avez déposés, il est mentionné que les sections de conduite de l'oléoduc projeté seraient soudées. Veuillez préciser de quelle façon les sections de conduite seraient jointes les unes aux autres. Les joints unissant les différentes sections constituent-ils, à votre avis, un point de faiblesse des conduites ? Veuillez documenter la réponse.

\*Cliche, Jean-François, 2016, « “Pas assez de spécialistes” », *Le Soleil*, 4 avril, p. 3.

### **Question C10**

Le 4 avril dernier, TransCanada a confirmé avoir arrêté le flux de l'oléoduc Keystone en raison d'une fuite survenue au Dakota du Sud\*.

La commission désire en savoir davantage sur cette fuite, notamment sa cause, comment celle-ci a été détectée (par les systèmes de surveillance de TransCanada, par un surveillant ou par un passant) et quel a été le délai d'intervention pour cesser le flux du pipeline à partir du moment où les opérateurs ont pris connaissance de cette fuite.

La commission vous demande également de la tenir informée de l'ampleur de la fuite ainsi que des mesures d'intervention qui ont été mises en place pour contenir et récupérer le pétrole, le cas échéant.

\*Shields, Alexandre, 2016, « TransCanada forcée de fermer le pipeline Keystone après un déversement », *Le Devoir*, 5 avril, p. A4